



CONTRAT DE BUREAU D'ENREGISTREMENT

EURid vzw

Version 8, 19-10-2019

SPECIMEN

Table des matières

Article 1. DÉFINITIONS	1
Article 2. VOTRE ACCRÉDITATION	3
2.1 Objet du Contrat	3
2.2 Non-exclusivité	3
2.3 Respect des Règles	3
2.4 Service à la clientèle	4
2.5 Compétences techniques	4
2.6 Utilisation du terme Bureau d'enregistrement accrédité	4
Article 3. ENREGISTREMENT DU NOM DE DOMAINE	4
Article 4. OBLIGATIONS DU BUREAU D'ENREGISTREMENT	5
4.1 Obligations générales	5
4.2 Obligations spécifiques par rapport aux activités de Traitement	6
Article 5. FRAIS ET PAIEMENT	7
Article 6. DISPOSITIONS TECHNIQUES	8
6.1 La procédure d'Enregistrement	8
6.2 Accès à nos systèmes et utilisation de nos systèmes	9
Article 7. TRANSFERT	9
Article 8. DURÉE	9
Article 9. RÉSILIATION DU CONTRAT	9
9.1 Fin de notre mandat	9
9.2 Violation du Contrat	10
9.3 Faillite ou liquidation	10
Article 10. CONSÉQUENCES DE LA RÉSILIATION	10
Article 11. CESSION DE DROITS ET ACTIVITÉS DE SOUS-TRAITANCE	11
Article 12. INDEMNISATION	11
Article 13. DIVERS	11

Article 1. DÉFINITIONS

Dans le cadre du présent Contrat, tous les termes commençant par une majuscule ont la signification qui leur est attribuée comme suit. Dans le présent Contrat, sauf indication contraire :

Accréditation désigne l'octroi du droit d'offrir des Services d'enregistrement sous réserve du bon déroulement du Processus d'accréditation.

Processus d'accréditation désigne votre acceptation préalable et respect continu des termes du présent Contrat, votre paiement des frais en vigueur et notre acceptation et confirmation écrite de votre Accréditation.

Loi applicable en matière de protection des données désigne toute la réglementation en vigueur dans l'Union européenne sur la protection des données à caractère personnel, y compris le Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du processus de traitement des Données à caractère personnel, et sur la libre circulation de ces données («RGPD»), la législation nationale applicable en matière de protection des données, ainsi que d'autres régulations connexes résultant de cette législation, mises à jour de temps à autre.

Responsable du traitement désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, l'agence ou toute autre entité qui, seule ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement des Données à caractère personnel.

Nom de domaine désigne un nom de domaine attribué sous le Domaine de premier niveau .eu et ses variantes dans d'autres scripts.

Traitement nécessaire du Bureau d'enregistrement désigne votre traitement de Données à caractère personnel en rapport à un Titulaire pour lequel le traitement est strictement nécessaire aux seules fins de la gestion de votre clientèle par rapport au Titulaire ; ou pour lequel le traitement est effectué pour le compte de tout autre registre de noms de domaine ; ou pour lequel le traitement est strictement nécessaire pour la fourniture technique de vos services et uniquement pour votre compte.

Données à caractère personnel désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable ; une personne physique identifiable est une personne qui peut être identifiée, directement ou indirectement, en particulier par référence à un identifiant tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs facteurs spécifiques à l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique.

Violation des Données à caractère personnel désigne une violation de la sécurité entraînant la destruction accidentelle ou illicite, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisé(e)

à des Données à caractère personnel transmises, stockées ou autrement traitées.

Traitement désigne toute opération ou ensemble d'opérations effectuée(e) sur des Données à caractère personnel ou sur des ensembles de Données à caractère personnel, que ce soit par des moyens automatisés ou non, tels que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, le stockage, l'adaptation ou la modification, la récupération, la consultation, l'utilisation, la divulgation par transmission, la dissémination ou la mise à disposition par d'autres moyens, l'alignement ou la combinaison, la restriction, la suppression ou la destruction.

Sous-traitant désigne une personne physique ou morale, une autorité publique, une agence ou tout autre organisme qui traite des Données à caractère personnel pour le compte du Responsable du traitement.

Titulaire désigne la personne physique ou morale qui a enregistré le Nom de domaine par votre intermédiaire et dont les Données à caractère personnel sont déposées dans la base de données d'enregistrement et publiées sur le service de consultation en ligne WHOIS.

Bureau d'enregistrement (accrédité) (ou **vous**) désigne l'organisme accrédité par le Registre pour fournir des Services d'enregistrement en vertu du présent Contrat.

Enregistrement désigne le droit accordé au Titulaire d'utiliser le Nom de domaine pour une période limitée, renouvelable, sans transfert de propriété, et sous réserve (1) de nos Conditions générales et (2) de toute déclaration, statutaire ou autre, adoptée par une institution de l'Union européenne à ce sujet.

Services d'enregistrement désigne les services d'enregistrement, de renouvellement, de mise à jour, de transfert ou de gestion des Noms de domaine offerts aux Titulaires, ainsi que d'autres services techniques liés aux Noms de domaine.

Registre (ou **nous**) désigne EURid vzw (RPR Brussel - VAT BE 0864.240.405 ayant son siège social sis à Telecomlaan 9, 1831 Diegem, Belgique), le gestionnaire du registre du Domaine de premier niveau .eu et de ses variantes dans d'autres scripts sur nomination de la Commission européenne.

Règlements désigne le Règlement (CE) N° 733/2002 du Parlement Européen et du Conseil du 22 avril 2002 concernant la mise en œuvre du domaine de premier niveau .eu ; le règlement de la Commission (CE) N° 874/2004 du 28 avril 2004 établissant les règles de politique d'intérêt général relatives à la mise en œuvre et aux fonctions du domaine de premier niveau .eu et les principes applicables en matière d'enregistrement ; le Règlement (UE) 2019/517 du Parlement Européen et du Conseil du 19 mars 2019 concernant la mise en œuvre et le fonctionnement du nom de domaine de premier niveau .eu, modifiant et abrogeant le règlement (CE) no 733/2002 et abrogeant le règlement (CE) no 874/2004 de la Commission, et tout autre règlement ultérieur qui pourrait remplacer, modifier ou compléter ces règles et principes.

Règles désigne tous les Règlements et règles applicables au domaine .eu et à ses variantes dans les autres scripts aux Deuxième et Premier niveaux, la Politique d'enregistrement, les Conditions générales d'enregistrement des noms de domaine, la politique WHOIS, les Règles ADR et les Règles supplémentaires ADR, telles que publiées avec d'autres règles ou Règlements sur le site internet du Registre, la Cour d'arbitrage tchèque (www.adr.eu), et le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI (www.wipo.int). Ces règles définissent les droits et obligations du Registre, du Titulaire et du Bureau d'enregistrement vis-à-vis d'un nom de domaine.

Deuxième niveau (Domaine de) désigne le nom de deuxième niveau dans la hiérarchie du Système des Noms de domaine (DNS) directement sous un Domaine de premier niveau (TLD) tel que «somedomain» dans www.somedomain.eu.

Premier niveau (Domaine de) ou **TLD** désigne le nom au sommet de la hiérarchie DNS. Le sigle TLD renvoie à la série de lettres qui suivent le dernier point («.»), telles que «.eu» dans l'exemple www.somedomain.eu. Le Registre contrôle quels sont les Domaines de deuxième niveau autorisés dans le TLD .eu.

Article 2. VOTRE ACCRÉDITATION

2.1 Objet du Contrat

En vertu du présent Contrat et sous réserve du bon déroulement du Processus d'accréditation, nous vous accédions et vous accordons le droit non exclusif d'offrir des Services d'enregistrement aux Titulaires conformément aux conditions générales énoncées dans le présent Contrat. Le présent Contrat ne vous confère aucun droit, pouvoir ou autorité pour exploiter ou gérer le Registre.

En tant que Responsable du traitement, nous vous nommons en tant que Sous-traitant chargé de traiter certaines catégories de Données à caractère personnel de Titulaires. Dans ce contexte, vous traiterez ces Données à caractère personnel uniquement aux fins de l'exécution des Services d'enregistrement pour notre compte et conformément à nos instructions. Pour écarter tout doute, rien dans le présent Contrat ne vous empêche d'effectuer le Traitement nécessaire du Bureau d'enregistrement conformément à la Loi applicable en matière de protection des données.

2.2 Non-exclusivité

Les droits qui vous ont été accordés en vertu du présent Contrat sont non exclusifs et nous sommes libres d'accréditer d'autres Bureaux d'enregistrement à notre seule discrétion.

2.3 Respect des Règles

Vous respecterez les Règles et vous vous interdirez de coopérer, directement ou indirectement,

avec toute partie qui viole les Règles, ou qui suscite une telle violation. Vous nous informerez de tout abus de cette nature sans retard.

2.4 Service à la clientèle

En tant que Bureau d'enregistrement accrédité, vous fournirez des Services d'enregistrement et une assistance clientèle adéquate aux Titulaires dans au moins une des langues officielles de l'Union européenne.

En tant que partie essentielle de l'offre d'assistance à la clientèle, vous devrez disposer d'un site internet opérationnel, disponible à tout moment, pour publier vos services et vos coordonnées, ainsi que de votre propre adresse électronique distincte et fonctionnelle.

Vous garantissez que vous mettrez à disposition les Règles, vos conditions générales de service, vos prix, et que vous fournirez un support à la clientèle par tous les moyens raisonnables, y compris, sans s'y limiter, par téléphone et voie électronique, dans les langues indiquées sur votre site internet ou par d'autres moyens de communication pertinents.

Nous publions la liste de tous nos Bureaux d'enregistrement accrédités actifs sur notre site internet (www.eurid.eu), y compris les langues dans lesquelles ils fournissent des Services d'enregistrement et de support à la clientèle, ainsi que toute autre information pertinente.

Si vous ne parvenez pas à fournir ces services dans une ou plusieurs des langues indiquées, nous pouvons vous retirer ou retirer l'indicateur relatif à la langue concernée de notre site internet. Un tel manquement constituera une violation substantielle du présent Contrat.

2.5 Compétences techniques

Vous garantissez que vous avez les compétences techniques requises pour fournir les Services d'enregistrement en utilisant nos systèmes automatisés.

2.6 Utilisation du terme Bureau d'enregistrement accrédité

Vous pourrez utiliser le terme **Bureau d'enregistrement accrédité EURid**, dès que le Processus d'accréditation sera terminé et, pendant la durée du présent Contrat.

Article 3. ENREGISTREMENT DU NOM DE DOMAINE

Conformément au présent Contrat, nous enregistrons et accorderons le droit d'utiliser le Nom de domaine pour lequel vous avez demandé un enregistrement ou un renouvellement pour le compte du Titulaire. Le droit d'utiliser le Nom de domaine sera uniquement accordé si l'Enregistrement respecte les Règles.

Article 4. OBLIGATIONS DU BUREAU D'ENREGISTREMENT

4.1 Obligations générales

Vous vous assurerez et documenterez que chaque Titulaire pour lequel vous enregistrez un Nom de domaine a accepté les Règles en vigueur au moment de l'Enregistrement et se conforme à toutes les exigences énoncées dans les Règles, y compris, mais sans s'y limiter, la confirmation par le Titulaire qu'à sa connaissance, la demande d'enregistrement d'un Nom de domaine est faite de bonne foi et ne porte pas atteinte aux droits d'un quelconque tiers ; et que le Titulaire remplit les critères d'admissibilité définis par les Règles.

À notre demande et sans retard injustifié, vous nous fournirez les documents démontrant l'acceptation et le respect des Règles par le Titulaire. Si vous ne remplissez pas ces conditions, nous nous réservons le droit de résilier l'Enregistrement et/ou le présent Contrat.

Vous informerez chaque Titulaire de toutes les informations pertinentes et/ou susceptibles d'influencer la relation entre le Titulaire et EURid en temps opportun.

Vous veillerez à ce que les modalités d'Enregistrement de Nom de domaine, tel qu'il a été convenu avec le Titulaire, correspondent à tout moment aux modalités d'Enregistrement faisant autorité telles que figurant dans la base de données d'enregistrement.

Vous vous assurerez que les données d'enregistrement liées à un Nom de domaine qui nous sont soumises et affichées sur le service de consultation en ligne WHOIS, sont à tout moment les données du Titulaire, et non vos données. L'adresse de courrier électronique fournie dans les coordonnées du Titulaire sera uniquement celle du Titulaire et non la vôtre, à moins que vous démontriez que le Titulaire a expressément demandé qu'il en soit autrement.

Vous n'enregistrerez pas de Noms de domaine sans demande spécifique de la part du Titulaire. Nonobstant ce qui précède, vous pouvez enregistrer un nombre limité de Noms de domaine uniquement pour votre usage personnel sans avoir reçu de demande spécifique de la part d'un Titulaire. Aux fins du présent paragraphe, les Noms de domaine enregistrés avec des données d'enregistrement de Titulaires qui sont substantiellement similaires ou liés à vous (par exemple, ayant le même numéro de téléphone ou la même adresse électronique, mentionnant la même personne à contacter pour des questions techniques ou de facturation), ne seront pas considérés comme ayant été enregistrés sur instruction du Titulaire.

Vous apporterez votre assistance et entière coopération au Titulaire et à nous-mêmes en ce qui concerne les Services d'enregistrement.

Vous devez disposer de votre propre site internet opérationnel où vous publierez vos services et vos coordonnées, et êtes responsable de tout le contenu de ce site internet.

4.2 Obligations spécifiques par rapport aux activités de Traitement

Par rapport aux Services d'enregistrement et aux activités de Traitement que vous entreprenez en tant que Sous-traitant pour notre compte, vous devrez :

- maintenir une politique de confidentialité claire, respectueuse de la Loi applicable en matière de protection des données, et en informer chaque Titulaire ;
- informer chaque Titulaire que les Données à caractère personnel nécessaires à la prestation des Services d'enregistrement nous sont communiquées dans notre rôle de Responsable du traitement, et faire référence à notre Politique de confidentialité disponible sur notre site internet pour informer le Titulaire de la façon dont nous traitons toutes les Données à caractère personnel reçues ;
- nous aviser dans les 48 heures après avoir pris connaissance d'une Violation des Données à caractère personnel, et nous assister dans les notifications de violation de données relatives aux Données à caractère personnel recueillies pour les Services d'enregistrement décrits dans le présent Contrat, la réalisation de toute évaluation de l'impact sur la protection des données et les consultations préalables avec les autorités de surveillance que nous sommes obligés d'effectuer, en prenant en compte les informations disponibles ;
- nous notifier et nous assister pleinement, dans les meilleurs délais et sans retard injustifié concernant les demandes des Titulaires exerçant leurs droits individuels (tels que le droit d'accès, le droit de rectification, de suppression, de restriction du traitement, du droit à la portabilité des données ou du droit de s'opposer au traitement de leurs Données à caractère personnel), ou toute autre requête, plainte ou communication relative à nos obligations en vertu de la Loi applicable en matière de protection des données ;
- créer et tenir à jour la documentation concernant vos activités de Traitement pour notre compte, les détails du Sous-traitant (vous) et du Responsable du traitement (nous), les transferts de Données à caractère personnel le cas échéant, et une description des mesures techniques et organisationnelles que vous avez adoptées ;
- coopérer pleinement et mettre à notre disposition, à notre demande, toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect de la Loi applicable en matière de protection des données et des obligations en vertu du présent Contrat ;
- mettre en œuvre les mesures nécessaires pour protéger les Données à caractère personnel contre tout Traitement illicite ou non autorisé et les mesures nécessaires conformément à la Loi applicable en matière de protection des données ;
- garder les Données à caractère personnel confidentielles sauf envers vos employés, agents, et sous-traitants ou autres représentants qui participent au Traitement des Données à caractère personnel et qui :

- ont été informés de la nature confidentielle des Données à caractère personnel et des mesures de sécurité nécessaires ;
 - ont reçu une formation appropriée relative à la Loi applicable en matière de protection des données ;
 - sont soumis à des processus d'authentification et d'identification de l'utilisateur lors de l'accès aux Données à caractère personnel ; et
 - sont soumis à des obligations contractuelles de confidentialité et de protection des données.
- limiter l'accès aux Données à caractère personnel uniquement aux personnes ayant besoin de ces données, pour vous permettre d'effectuer les activités de Traitement pour notre compte.
 - nous fournir, sur demande, un rapport pour l'année civile précédente sur : a) vos activités de Traitement ; b) vos registres concernant l'accès à des Données à caractère personnel ; c) les Violations des Données à caractère personnel.

Ce qui précède ne vous dispense pas de l'obligation de vous conformer à la Loi applicable en matière de protection des données en ce qui concerne les activités de Traitement nécessaire du Bureau d'enregistrement.

Si vous n'êtes pas (ou n'êtes plus) établi dans l'Espace économique européen ou dans un pays qui est reconnu par la Commission européenne comme assurant un niveau adéquat de protection des Données à caractère personnel conformément à la législation européenne en matière de protection des données, vous mettrez en œuvre toutes les mesures nécessaires pour permettre le transfert en vertu de la Loi applicable en matière de protection des données.

Article 5. FRAIS ET PAIEMENT

Dans le cadre du Processus d'accréditation, vous effectuerez un paiement anticipé d'au moins 2 500 euros (deux mille cinq cents euros), à l'exclusion des frais bancaires ou de transfert.

Vous paierez les frais applicables pour toutes les transactions payables (telles que l'Enregistrement, le renouvellement, l'extension de la durée, la réactivation ou le transfert) pour chaque Nom de domaine pour le compte de tout Titulaire.

Nous émettrons des factures mensuelles et déduisons toutes les transactions payables de ce montant pour chaque Nom de domaine. Les frais liés à toutes les transactions payables ont été définis et sont indiqués sur <https://link.eurid.eu/fees> et <https://registry.eu>.

Nous nous réservons le droit de modifier les tarifs pour les transactions payables à tout moment en vous informant via l'adresse électronique que vous nous avez fournie au plus tard trente (30)

jours avant l'entrée en application des nouveaux tarifs. Nous ne serons pas tenus de vous payer d'intérêts au regard du paiement anticipé.

Les Noms de domaine qui ne sont pas supprimés avant la date d'expiration seront automatiquement renouvelés et les frais correspondants seront automatiquement déduits de votre compte.

En cas de transfert d'un Nom de domaine, les frais applicables seront automatiquement déduits du compte du Bureau d'enregistrement demandant le transfert, dès que le transfert devient effectif. Nous ne rembourserons pas les frais payés par le Bureau d'enregistrement effectuant le transfert, que ce soit en partie ou en totalité.

Vous paierez les factures dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de facturation. Nous appliquons des pénalités et des intérêts pour des paiements en retard sans notification. Les pénalités sont calculées à hauteur de 10 % du montant dû (avec un minimum de 250 euros) et le montant dû sera accru d'un intérêt au taux de 1 % par mois calculé pour chaque mois entamé. Cela n'affecte pas les autres recours prévus dans le présent Contrat.

Après avoir été un Bureau d'enregistrement accrédité depuis au moins deux (2) années consécutives, vous pourrez opter pour un prélèvement automatique SEPA (Single Euro Payment Area) à condition que vous ayez un compte bancaire européen et ayez souscrit au SEPA. À la signature du mandat SEPA, nous prélèverons sur votre compte bancaire le montant indiqué dans les factures mensuelles pour les transactions payables. Le solde restant sur votre compte sera déduit de toutes les factures à venir après l'entrée en vigueur du mandat.

Article 6. DISPOSITIONS TECHNIQUES

6.1 La procédure d'Enregistrement

La procédure d'Enregistrement est entièrement automatisée et vous vous conformerez aux procédures des Services d'enregistrement que nous avons développées. Ces procédures sont détaillées sur la page internet <https://registry.eu>.

Nous nous réservons le droit de modifier la procédure d'Enregistrement à tout moment en vous informant (via l'adresse électronique que vous nous avez fournie) au plus tard trente (30) jours avant que la nouvelle procédure d'Enregistrement n'entre en vigueur, dans la mesure du possible. En même temps, nous vous fournirons toutes les informations techniques nécessaires à une bonne mise en œuvre.

6.2 Accès à nos systèmes et utilisation de nos systèmes

Vous accéderez à nos systèmes et les utiliserez de bonne foi et d'une manière qui respecte, tant sur le plan fonctionnel que technique, nos manuels publiés sur la page internet <https://registry.eu> ou mis à votre disposition par tout autre moyen. Vous ne surchargerez pas notre réseau et ne nous empêcherez pas de fournir nos services. Vous n'agirez en aucune façon qui pourrait menacer la stabilité de l'Internet. Si vous êtes en violation de l'une de ces obligations, nous nous réservons le droit de résilier le présent Contrat avec effet immédiat.

Vous nous informerez immédiatement si vous constatez un dysfonctionnement ou si l'intégrité de nos systèmes techniques est compromise, et nous fournirez tout support pouvant nous aider à diagnostiquer et, le cas échéant, corriger ou résoudre un tel dysfonctionnement technique. Un tel dysfonctionnement est considéré comme une information confidentielle et ne doit pas être divulgué publiquement sans notre consentement écrit préalable.

Article 7. TRANSFERT

Vous reconnaissez que le Titulaire a le droit de transférer le Nom de domaine à un nouveau Titulaire et/ou à un autre Bureau d'enregistrement accrédité et qu'un transfert de ce type sera effectué dans le respect des Règles. En suivant les procédures énoncées dans les Règles, vous reconnaissez et garantissez la validité du transfert du Nom de domaine. Vous coopérez avec toutes les parties impliquées tout au long des différentes étapes du processus de transfert.

Si vous ne vous conformez pas à ces obligations, nous nous réservons le droit d'effectuer le transfert et nous ne pouvons en être tenus pour responsables.

Article 8. DURÉE

Le présent Contrat est conclu pour une période d'un (1) an à compter de la date d'Accréditation.

À la fin de cette période initiale d'un (1) an, le présent Contrat sera automatiquement renouvelé pour des périodes consécutives d'un (1) an, à moins que l'une des parties ne notifie par écrit à l'autre partie son désir de ne pas renouveler le Contrat au plus tard trois (3) mois avant la fin de la période initiale ou de toute autre période consécutive, ou à moins que le Contrat ne soit résilié comme indiqué ci-dessous.

Article 9. RÉSILIATION DU CONTRAT

9.1 Fin de notre mandat

Le présent Contrat prendra immédiatement fin si, pour une quelconque raison, nous ne sommes plus en mesure d'enregistrer des Noms de domaine. Nous déclinons toute responsabilité pour les

dommages résultant d'une telle résiliation, sauf si la résiliation est due à une négligence grave ou à une fraude de notre part.

Dès la connaissance de la fin de notre mandat, nous ferons tout notre possible pour faciliter la continuation ou le transfert du présent Contrat au plus tard à la date de fin de notre mandat, et pour obtenir un préavis avant la fin de notre mandat.

9.2 Violation du Contrat

En cas de violation d'un quelconque terme du présent Contrat, nous vous en informerons à la fois par l'adresse électronique que vous nous avez fournie et par lettre recommandée vous exhortant à cesser cette violation. Nous nous réservons le droit de résilier le présent Contrat sans préavis et sans aucune indemnité due, si vous ne répondez pas ou si vous ne cessez pas la violation du Contrat dans un délai raisonnable.

9.3 Faillite ou liquidation

Le présent Contrat prendra immédiatement fin sans qu'aucune indemnité ne soit due si vous faites faillite, si vous déposez une demande de sauvegarde ou de redressement judiciaire ou si votre entreprise est liquidée.

Article 10. CONSÉQUENCES DE LA RÉSILIATION

À la résiliation du présent Contrat, vous devrez immédiatement payer tous les frais dus avant la résiliation et votre compte en tant que Bureau d'enregistrement sera fermé. Tous les Noms de domaines de votre portefeuille seront transférés à un ou plusieurs Bureaux d'enregistrement accrédités. Le cas échéant, nous vous rembourserons tout solde restant sur votre compte.

En cas de résiliation du présent Contrat, vous retournerez et/ou effacerez et/ou anonymiserez (à la fois dans les enregistrements principaux et les sauvegardes) les Données à caractère personnel traitées dans le cadre des Services d'enregistrement en vertu du présent Contrat, sauf si la législation de l'UE ou d'un État membre de l'UE exige le stockage des Données à caractère personnel, sans préjudice de vos propres droits et obligations concernant les Données à caractère personnel couvertes par le Traitement nécessaire du Bureau d'enregistrement. Vous certifierez que vous l'avez fait dans le délai d'un (1) mois à compter de la résiliation du présent Contrat. Les clauses régissant le Traitement de Données à caractère personnel survivront à la résiliation du présent Contrat et resteront en vigueur jusqu'à ce que toutes les Données à caractère personnel traitées uniquement pour notre compte conformément au présent Contrat aient été retournées et/ou effacées et/ou anonymisées.

En cas de résiliation du présent Contrat, vous cesserez toute utilisation du terme Bureau d'enregistrement accrédité EURid et de notre nom et de notre ou nos logos.

Article 11. CESSION DE DROITS ET ACTIVITÉS DE SOUS-TRAITANCE

Vous ne pouvez pas céder vos droits et obligations en vertu du présent Contrat à un autre Bureau d'enregistrement accrédité sans notre consentement écrit préalable.

Vous pouvez autoriser un tiers à sous-traiter toute activité de Traitement nécessaire à la réalisation des Services d'enregistrement en vertu du présent Contrat, à condition que vous nous en informiez par écrit à l'avance. Le sous-traitant est soumis aux mêmes exigences contractuelles de protection des données concernant les activités de traitement des Données à caractère personnel que celles qui vous sont applicables en vertu du présent Contrat, et vous demeurez entièrement responsable de toute défaillance de votre sous-traitant.

Article 12. INDEMNISATION

Vous nous dédommangez de toute réclamation en dommages ou en dommages-intérêts formulée contre nous par des Titulaires ou des tiers devant un tribunal ou en dehors, pour les produits et services offerts, y compris, mais sans s'y limiter, les réclamations relatives à votre violation du présent Contrat ; les réclamations relatives aux Services d'enregistrement ; les réclamations relatives à la fin de notre mandat ; les réclamations de tiers concernant des droits sur un Nom de domaine ; les réclamations relatives à des défaillances ou insuffisances techniques ; et les réclamations dues à des violations de la Loi applicable en matière de protection des données attribuables à vous ou à l'un de vos sous-traitants dans le cadre du présent Contrat.

Article 13. DIVERS

La version anglaise du présent Contrat fera foi à tous les égards et prévaudra en cas d'incohérence avec toute version traduite.

Le présent Contrat est de droit belge. Tous les litiges afférents seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles.

Toute modification du présent Contrat ou des Règles vous sera communiquée par l'adresse électronique que vous nous avez fournie et prendra automatiquement effet trente (30) jours après notification. Si nous ne recevons pas votre rejet des conditions modifiées par courriel ou lettre recommandée dans les trente (30) jours suivant la notification, il sera considéré que vous avez accepté les conditions modifiées.

Le présent Contrat ne modifie pas le statut de quelconques droits de propriété intellectuelle des parties concernées (en particulier, mais sans s'y limiter, le transfert par l'une ou l'autre partie de la propriété ou des licences de ses droits de propriété intellectuelle respectifs).

Le présent Contrat ne vous accorde pas le droit d'utiliser notre nom ou notre/nos logo(s) sans notre autorisation écrite préalable. Toute utilisation de notre nom ou de notre/nos logo(s) sera soumise à nos instructions et directives.

SPECIMEN